



FORMATION SUR LES SYSTEMES D'ELECTRIFICATION RURALE DECENTRALISEE (ERD)

Marrakech, du 24 Nov. au 03 Déc. 2008

PLAN DE LA PRESENTATION

INTRODUCTION

- **Objectif des principaux programmes réalisés et en cours**
- **Mesures d'accompagnements:
Formation / sensibilisation et qualité
des équipements**

Situation des principaux Projets d'ERD menés et en cours

- 78 villes électrifiées
- 15 localités en cours
- 78 en projet d'électrification
- Pré électrification par des institutions telles que le CILSS, le MCE, EDF, FONDEM à travers la mise en place d'équipements solaires collectifs et individuels
- Diffusion de Kits solaires par des opérateurs privés
- Taux d'électrification:
 - Taux national d'électrification: 19%
 - Taux d'électrification rurale: 3 à 4 %

I.Objectif des principaux programmes réalisés et en cours

- Situer l'électrification rurale dans une perspective de développement économique et social durable
- Impliquer le secteur privé burkinabè, le secteur associatif et les collectivités locales en position d'acteurs moteurs de l'électrification rurale
- affirmer le caractère spécifique de l'électrification rurale, relevant à la fois du secteur marchand et de l'équipement rural en créant les conditions techniques, financières et organisationnelles pour la mobilisation de fonds concessionnels et privés à même de permettre la généralisation du service électrique à l'ensemble des zones rurales du Burkina Faso
- Promouvoir les solutions techniques à moindre coût

L'ARSE

- Il devra également veiller à la protection des intérêts des consommateurs et des opérateurs en prenant toute mesure propre à garantir l'exercice d'une concurrence saine et loyale dans le sous-secteur, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur
- Au titre des activités de régulation de l'électrification rurale, l'Organe de Régulation du Sous-secteur de l'Electricité devra développer et valider les mécanismes simplifiés et souples d'élaboration de contrats, de contrôles et de révision tarifaires déjà en vigueur sous le contrôle du Fonds de Développement de l'Électrification, ceci afin de préserver la viabilité des systèmes d'approvisionnement d'électricité du second segment qui, du fait de leur fragilité, ne peuvent pas supporter la lourdeur d'une procédure normale de régulation.

L'ARSE (fin)

En fait, il serait souhaitable que le Fonds de Développement de l'Electrification puisse, par délégation de l'ARSE, continuer d'exercer une fonction de régulation de proximité des systèmes d'électrification rurale en exploitation, celui - ci restant le second recours en cas de litiges en matière de raccordement

Rôle des pouvoirs publics

Le Ministère des Mines, des Carrières et de l'Énergie est chargé de:

- l'élaboration et l'application de la législation et la réglementation en matière de développement de l'électrification ;
- la planification nationale de l'électrification rurale ;
- l'octroi des concessions et des autorisations;
- l'appui à la recherche de financement pour le développement de l'électrification rurale ;
- la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergies.

Le Ministère de l'Économie et des Finances est chargé de:

- des finances et met en œuvre la politique gouvernementale en matière fiscale, monétaire, financière et budgétaire. A ce titre, il assure le contrôle financier des dépenses publiques ainsi que la tutelle financière des différents établissements publics et sociétés d'État œuvrant dans le sous-secteur de l'électricité. Il intervient aussi au niveau de la mobilisation des ressources.

Maître d'ouvrage

- **Le Ministère des Mines, des Carrières et de l'Énergie** : c'est l'organe facilitateur et de financement de l'électrification rurale au Burkina Faso (planification quinquennale).
- **Les Collectivités Territoriales**: la loi portant Code Général des Collectivités Territoriales octroie des compétences en matière d'approvisionnement en énergie électrique aux Collectivités Territoriales, notamment en matière de planification locale et de gestion

Maître d'œuvre Technique

Le Fonds de Développement de l'Electrification

- Le Fonds de Développement de l'Electrification (FDE) a été créé par décret n° 2003-089/PRES/PM/MCE du 19 février 2003. Il est rattaché au Ministère chargé de l'énergie et est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et de gestion.
- Le FDE est l'organe facilitateur, de suivi-évaluation et de financement des projets d'électrification rurale. Les missions dévolues au Fonds de Développement de l'Electrification sont les suivantes:
 - promouvoir une couverture équitable du territoire national en énergie électrique en développant l'électrification rurale;
 - contribuer à la mise en œuvre de la planification nationale de d'électrification des zones rurales;
 - faciliter l'accès des populations rurales à l'électricité en servant de fonds de garantie et en intervenant sous forme de subvention dans les investissements ou sous forme d'appui aux études;
 - développer l'électrification rurale par une planification opérationnelle de l'approvisionnement en électricité (promotion de nouvelles technologies et d'usages productifs d'électricité, collecte d'informations sur l'électrification rurale).

Maîtrise d'œuvre socio-économique

- **Les communes rurales, les regroupements coopératifs et associatifs:** la loi leur permet d'obtenir des concessions dans l'électrification de leurs localités
- **Les privés :**
 - Obtention également de concessions;
 - Réalisation d'études de faisabilité;
 - Gestion des systèmes d'approvisionnement;
 - Appui/Conseil Accompagnement des coopératives dans la mise en œuvre des projets.

Les Partenaires

- La Banque Mondiale;
- L'Agence Française de Développement;
- La Coopération danoise (Danida);
- L' Union Européenne (UE);
- Fournisseurs et Prestataires de service

Choix de la Solution Technique

- Mise en place de critères de sélection;
- Mise en place d'une fiscalité;
- Mise en place de modalités de tarification;
- Adaptation de la technologie aux besoins;
- Réalisation des investissements à moindre coût;
- Promotion d'activités génératrices de revenus;
- Renforcement des capacités des acteurs (Formulation, Planification, Gestion)

Configuration des villages

	Sous le réseau cible		Hors réseau cible		Total		En %	
	Pop	Nb. Loc	Pop	Nb. Loc	Pop	Nb. Loc	Pop	Nb. Loc
Électrifiée	2.529.479	72	8.280	2	2.537.759	74	19%	1%
Réseau	6.058.505	2285			6.058.505	2.285	45%	29%
Centrale			380.876	81	380.876	81	3%	1%
Plateforme	2.505.460	2107	580.667	351	3.086.127	2.458	23%	31%
PV	1.018.416	2430	255.035	511	1.273.451	2.941	10%	38%
Total	9.582.381	6822	1.216.578	943	13.336.718	7.839	100%	100%

Fournisseurs et prestataires de services

- Les bureaux d'études;
- Les promoteurs;
- Les entreprises de travaux et de gestion des systèmes électriques;

Réalisation

LOCALITES ELECTRIFIEES.xls

Evaluation et suivi

- Le Conseil d'Administration du Fonds de Développement de l'Electrification;
- La Direction Générale du Fonds de Développement de l'Electrification;
- Le Ministère des Mines, des Carrières et de l'Energie (Direction de l'Energie Electrique);
- Ministère de l'Economie et des Finances

Continuités

À partir de l'ossature 33kV [RESEAU CIBLE 33 KV.doc](#), il est possible et souhaitable d'irriguer les zones rurales sur une profondeur de 50 à 60 km. Ce niveau de tension, basé sur des expériences existantes est fonction de la charge appelée et du type de la ligne utilisée. Pour les grappes demandant des appels de puissance limitée, les solutions monophasées SWER seront retenues. Dans le cas de grappes dépassant un appel de puissance de 400 kVA, les solutions triphasées seront préconisées. La combinaison des deux solutions offre une bonne flexibilité à moindre coût pour l'alimentation de ces zones rurales.

Enseignements

- La population du Burkina Faso est, selon le recensement national, de 2006 14 017 262 habitants dont 22,7 % peuvent être considérés comme population urbaine et 78,3 % comme population rurale.
- La population rurale est inégalement répartie sur le territoire national. Traditionnellement, les régions du Plateau Central, du Nord et de la Boucle du Mouhoun sont fortement peuplées (>50 habitants ruraux/km²), alors que le Sahel, l'Est et certaines parties de la région des Cascades du Centre Ouest et du Centre Sud sont caractérisées par des densités de population beaucoup plus faibles (20 habitants ruraux/km²).
- En termes de stratégie d'électrification rurale, l'expérience montre que les solutions à moindre coût sont celles qui permettent d'électrifier les localités rurales à partir du réseau national, et principalement à partir de l'ossature 33kV de ce réseau national, qui alimentent typiquement les centres régionaux et locaux du système SONABEL.

II. Mesures d'accompagnements: Formation / sensibilisation et qualité des équipements

- La stratégie d'électrification rurale ainsi élaborée n'est pas immuable. Elle se veut dynamique et cette dynamique s'appuie sur:
- les résultats de la recherche et développement;
- les progrès techniques;
- les expériences acquises sur le terrain;
- les expériences d'autres pays;
- les études menées dans le domaine de l'électrification rurale;
- les modifications d'ordre institutionnel et réglementaire.

Continuités

construction et gestions technique et financière des systèmes d'électrification par les usagers, les collectivités territoriales et les promoteurs privés

- Responsabilisation des acteurs
- Investissements par le FDE avec une contribution des bénéficiaires
- Gestion par des privés (nationaux ou étrangers) ou les collectivités
- Tarifs différenciés



**Je vous remercie de votre
aimable attention**